 **Q**

COMMISSION DE LA CEDEAO

REPUBLIQUE DE GUINEE

REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE

REPUBLIQUE DU LIBERIA



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**AVIS DE MANIFESTATION D’INTERET**

**(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**MULTINATIONAL COTE D’IVOIRE/GUINEE/LIBERIA: PROGRAMME D’AMENAGEMENT DE ROUTES ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS AU SEIN DE L’UNION DU FLEUVE MANO (PAR-FT/UFM)**

**Acquisition de services de consultants pour la supervision des travaux de construction d’un pont frontalier sur le fleuve Cavalla à Prollo entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Libéria, y compris les routes d’accès le long de l’autoroute Tabou-Harper**

1. Les Républiques de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Libéria ont bénéficié d’un appui financier du Fonds de Développement africain en diverses devises pour le financement du programme d'aménagement de routes et de facilitation des transports au sein de l'Union du fleuve Mano (UFM). A ce titre, ces pays ont l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer un contrat d’acquisition de services de consultants pour la supervision des travaux de construction d’un pont frontalier sur le fleuve Cavalla à Prollo entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Libéria, y compris les routes d’accès le long de l’autoroute Tabou-Harper.
2. Les principaux services du projet comprennent : **(i)** les travaux de supervision et de contrôle pour la construction du pont (long d’environ 400 m) et près d’un 1 km de route d’accès du stade de conception jusqu’à l’achèvement **(ii)** l’optimisation de la conception du pont; **(iii)** la délivrance d’un certificat du début des travaux; **(iv)** la vérification du démarrage; **(v)** le suivi et la supervision de la qualité des travaux; **(vi)** l’élaboration des certificats intérimaires et finaux, ainsi que de tous autres documents ; **(vii)** la production de rapports; la gestion des activités de l’entrepreneur en matière de normes environnementales et de sécurité; **(viii)** le contrôle des coûts, **(ix)** les services techniques liés à l’interprétation des documents contractuels en plus des travaux de supervision ; **(x)** les tâches liées à la gestion du Projet.
3. La période d’exécution du contrat est prévue pour durer vingt-quatre (24) mois.
4. La Commission de la CEDEAO invite les consultants (bureaux d’études spécialisées en ingénierie d’infrastructures de transport) à présenter leurs candidatures pour les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés, qui sont éligibles et qualifiés, doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu’ils sont qualifiés pour fournir lesdites prestations.
5. Les Candidatures seront examinées sur la base des critères suivants : **(a)** une expérience générale en construction de ponts (études, contrôle et supervision) acquise au cours des dix (10) dernières années; **(b)** une expérience spécifique en matière d’études d’ingénierie de projets de construction de ponts au cours des dix (10) dernières années; **(c)** une expérience spécifique en matière de supervision de projets de construction de ponts au cours des dix (10) dernières années; **(d)** une expérience en matière projets de construction de routes ou de ponts financés par les donateurs en Afrique subsaharienne ;  **(e)** la disponibilité de personnel compétent (liste, qualifications et expérience); **(f)** la disponibilité de la logistique (ressources et équipements); **(g)** la disponibilité des ressources informatiques (logiciels spécialisés), **(h)** la capacité de produire des rapports et tous autres documents pertinents se rapportant à l’étude en anglais et en français..

**NB: Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet avec les pièces justificatives indiquant les coordonnées des pouvoirs adjudicateurs afin de faciliter la vérification des informations fournies : Extraits du contrat (intérieure de la page de garde et celle portant les signatures), en PLUS d'une attestation de bonne performance.**

1. Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.. Les bureaux d’études faisant partie d’un réseau international doivent soumettre une seule manifestation d’intérêt.
2. Les critères d’éligibilité, l’établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux ***“Règles et Procédures pour l’utilisation des Consultants”*** de la Banque africaine de Développent, ***édition de mai 2008, révisée en juillet 2012***, qui sont disponibles sur le site web de la banque à l’adresse : <http://www.afdb.org>.
3. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux adresses électroniques indiquées ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux, à savoir : de **09 heures 00 à 13 heures 00, heure locale du Nigeria, (GMT + 1) du lundi au vendredi (à l’exception des jours fériés)**: procurement@ecowas.int avec copie à sbangoura@ecowas.int; amaliki@ecowas.int; cappiah@ecowas.int; ecapochichi@ecowas.int ; deklu@ecowas.int
4. Les manifestations d’intérêt doivent être rédigées en une (1) copie originale signée plus cinq (5) photocopies et déposées en personne à l’adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le **2 Juillet 2018, à 16 heures 00**, heure locale du **Nigeria (GMT+1).** Elles doivent porter expressément la mention : **“Manifestation d’intérêt pour des services de consultants en vue de la supervision des travaux de construction d’un pont frontalier sur le fleuve Cavalla à Prollo entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Libéria, y compris les routes d’accès le long de l’autoroute Tabou-Harper.**

Les manifestations d’intérêt peuvent être déposées en personne ou par courrier recommandé à l’adresse indiquée ci-dessous :

 Direction de l’Administration générale, Division Passation des Marchés

 1er étage,Commission de la CEDEAO

 Plot 101, Yakubu Gowon Crescent

 Asokoro District, Abuja

 NIGERIA

1. Les Consultants peuvent obtenir des informations supplémentaires ou clarifications en envoyant un courriel à l’adresse ci-dessous :

A l’attention de: Commissaire, Administration générale et Conférences

Courriel: vafolay@ecowas.int

Avec copies à : sbangoura@ecowas.int

 procurement@ecowas.int

 amaliki@ecowas.int

 deklu@ecowas.int

1. Les langues de travail sont l’anglais et le français. Les manifestations d’intérêt doivent donc être soumises en anglais ou en français.